



Pour citer cet article :

Rapport d'inspection du Centre d'accueil de Villejuif par Jean Pinatel (1er mai 1944)



Ministère
de l'Intérieur

Inspection Générale
des
Services Administratifs.

Annexe de la
Petite Roquette

Centre d'accueil
de VILLEJUIF.

Paris, le 1er Mai

4 ex
1 copie envoyée à H. Poincaré
1 copie remise à H. Sebouni
1 copie remise à M. Pajot
D.

R A P P O R T

à Monsieur le CHEF du GOUVERNEMENT
Ministre Secrétaire d'Etat à l'INTERIEUR

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous rendre compte
comme suite à mon précédent rapport, concernant la
prison de la Petite Roquette, de l'inspection du
centre d'accueil de Villejuif rattaché à cet éta-
blissement.

+++++

Le centre d'accueil de Villejuif a été
ouvert le 7 Juin 1943, dans le but de désencombrer le
groupe Pénitentiaire des Tourelles. A l'origine, il
a été aménagé dans le quartier 5 de l'hôpital psychia-
trique de Villejuif et sa haute direction a été confiée
à M.FARGE, Directeur de la prison de La Petite Roquette
Au mois de mars 1944, le quartier 6 de l'établissement
hospitalier a été mis à la disposition de l'Administra-
tion Pénitentiaire.

Cet agrandissement du centre a eu lieu peu
avant la nomination de M.Farge au poste de Directeur
de la Santé. Sur le plan administratif, la question se
pose, en l'absence de toute décision ministérielle
formelle, de savoir quelle est la situation actuelle
du centre. Faut-il considérer que la nomination récente
de M.Farge ne change rien au statut antérieur, et que
sa compétence étant personnelle, il conserve à l'heure
actuelle ses attributions ? Faut-il admettre, au

*M. Farge a perdu, du fait
de la nomination à la
Santé la haute direction
de Brives et de Villejuif*

contraire que le centre étant rattaché à la Petite Roquette, le successeur de M. Farge est de plein droit substitué dans ses fonctions ? Faut-il penser, enfin, que le Centre est devenu autonome ?

Ce problème domine les divers aspects du fonctionnement du Centre.

+++++

I - ADMINISTRATION du CENTRE

Le Centre est dirigé par un administrateur, M. BUZENAC, licencié en droit et titulaire du diplôme d'études supérieures de Droit Public. Entré dans l'administration Pénitentiaire en 1938, âgé de 37 ans, M. Buzenac n'est pas familiarisé avec les questions administratives. Aussi s'en décharge-t-il totalement sur son collaborateur M. GARDENEC, 31 ans, licencié en droit, qui remplit les fonctions de greffier comptable et de chef de Centre adjoint, plus spécialement chargé du quartier 6.

Il faut dire d'ailleurs que les services administratifs sont peu importants. En effet, financièrement le centre dépend de celui de la rue de Crimée et par son intermédiaire de la Petite Roquette. Il n'y a à Villejuif qu'une comptabilité deniers sommaire pour les dépôts des pupilles. Elle est correctement tenue par le premier maître BAUVAGE (voir le procès verbal joint au présent rapport)

Dans l'ordre économique, le Centre dépend presque entièrement de l'hôpital psychiatrique. Celui-ci fournit et entretient le linge, assure l'alimentation, moyennant un prix de journée de 38 frs. par pupille. L'habillement est seul à la charge de l'Administration Pénitentiaire. Il est fourni par le Centre de la rue de Crimée qui lui, dépend de l'Economat de la Santé à ce point de vue. Le Centre de Villejuif n'a donc qu'à tenir comptabilité magasin pour la lingerie. Cette comptabilité est pour l'instant insuffisante (pas de situation journalière notamment).

Les autres services: avances de 10.000 f. consentis à l'Administrateur pour menues dépenses, dépôt des bijoux et des cartes d'alimentation, vagnementre, greffe judiciaire n'appellent aucune observation.

Au point de vue du personnel, il n'y a pas non plus de remarque importante à faire. L'effectif théorique (1 surveillant chef 2 maîtres, 2 commis greffiers, 10 moniteurs éducateurs, 26 moniteurs) est complet à l'exception d'une vacance d'un moniteur éducateur. L'organisation du travail du personnel est satisfaisante.

La valeur du personnel est assez bonne dans l'ensemble. J'ai noté d'ailleurs les différents membres du personnel dans des notices individuelles, jointes au présent rapport. Le personnel de surveillance ne m'a pas paru d'une manière générale comprendre à l'exception de M. Sauvage, très exactement le sens de son rôle dans un centre de mineurs. Spécialement, j'estime que les moniteurs suivants doivent être remplacés sans délai: MM. LE MEUR, CHANRAUD, NOEL, TRUFFIE

II - Régime des mineurs

La contenance théorique du centre est de 160 mineurs (90 pour le quartier 5, 70 pour le quartier 6). Le 26 Avril 1944, la population était de 163 mineurs et se décomposait comme suit:

Appelants	(Confiés M.E.S	23
) Condamnés à l'emprisonnement	10
	(Confiés à des patronages	2
Opposants à jugements par défaut		
Incidents à liberté surveillée		10
Vagabonds (art.2 du décret loi du 30 oct.1935)		0
Correction paternelle		2
Condamnés à l'emprisonnement		13
En instance de départ		0
Prévenus politiques		98
Prévenus sous mandats de dépôt		---
		163

La vie des mineurs au centre se déroule dans un cadre très favorable: locaux vastes, cours aménagées en terrains de sports, dortoirs spacieux, literie excellente, lavabos modernes. Les bâtiments sont entretenus dans un parfait état de propreté.

Une seule ombre: l'alimentation saine, mais moins abondante qu'aux Tourelles ou à Crimée, bien que les menus types soient semblables.

XX / Pour améliorer cette situation, une seule solution: l'intervention d'oeuvres de bienfaisance, telles que le Secours National, pouvant fournir un ravitaillement d'appoint. A noter que les familles peuvent envoyer un colis par semaine. M. BUZENAC hésite à autoriser deux colis par semaine, car toutes les familles ne pourraient point user de cette faculté.

X L'emploi du temps est judicieusement organisé. Une grande partie de la journée est consacrée à l'éducation physique et aux sports de plein air. Des exercices d'ordre accompagnés de chants ont également lieu. Le reste du temps, les mineurs sont répartis dans chaque quartier en trois classes selon leur niveau scolaire et intellectuel. J'ai particulièrement apprécié la décoration attrayante des classes. Le point faible du régime des pupilles, c'est l'absence de travaux mutuels. Seuls, en effet, quelques mineurs sont occupés à la confection d'enveloppes.

L'action éducative et sociale n'est pas négligée. Des conférences périodiques sur l'alcoolisme et la syphilis sont effectuées par le Dr. BEAUSSART médecin chef de l'hôpital psychiatrique. Le service des cultes est assuré par le curé de Villejuif. Un embryon de bibliothèque existe (140 volumes dont 80 constamment en service). Quant au régime disciplinaire, il est très paternel. Des courtes punitions d'isolement sont éventuellement infligées.

La situation sanitaire est bonne. Les mineurs prennent une douche chaude chaque semaine, ont des objets de toilette individuels, et leur linge est renouvelé tous les huit jours. Cette situation satisfaisante du point de vue de l'hygiène facilite la tâche du service médical qui est assuré par le Dr. BEAUSSART, assisté d'un infirmier. L'activité du service médical du 1er Janvier au 26 Avril 1944 se traduit comme suit:

- Mineurs alités 50
- Journées d'alitement (pour gripes, angines, furonculoses, syphilis, blennorrhagie) 250
- Evacués sur l'infirmerie de Fresnes 10 dont 4 pour scarlatine
- Radioscopie 4

Il semble que des mineurs transférés à Fresnes pour scarlatine ont été renvoyés à Villejuif incomplètement remis. Il serait opportun de prévoir dans l'hypothèse de maladie contagieuse l'hospitalisation directe par le centre dans un établissement parisien.

III - FONCTIONNEMENT de L'OBSERVATION

Avant de décrire l'activité des différents services qui s'occupent de l'observation, il convient de souligner:

- 1°- Que M. Bazenas dirige et coordonne personnellement l'observation. C'est lui qui fait la proposition finale. Aucun conflit d'autorité n'est donc possible.
- 2°- Que les services intéressés sous l'impulsion de M. Bazenas font vraiment du travail d'équipe. J'ai observé que le personnel spécialisé fait preuve de beaucoup d'enthousiasme. Cette attitude très juvénile facilite le développement d'une collaboration étroite dans un climat sympathique.

A la lumière de ces données, il convient d'envisager successivement les différentes phases de l'observation.

A - L'observation pédagogique est assurée d'abord au groupe d'accueil dirigé par M. Jaffre. Ce groupe est commun aux deux quartiers. Les pupilles y demeurent une dizaine de jours avant d'être répartis dans les classes des deux quartiers. La visite de l'établissement, la douche et l'habillement, l'examen médical, la première correspondance ont lieu durant le séjour des mineurs au groupe d'accueil. Un test mental collectif, un dessin test, une rédaction permettent de déterminer approximativement les aptitudes des mineurs et d'opérer leur classement. Le chef de groupe transcrit ses remarques sur une fiche, qui versée au dossier du mineur, constitue la véritable base de l'observation proprement dite.

Dans les différentes classes ou groupes, l'observation pédagogique est continuée. La classe n'est qu'un moyen d'observation, de même que les jeux et sports. L'idée essentielle de M. Buzenas est que l'observation se fait surtout, notamment au point de vue caractériel, au cours des séances sportives. Selon lui, la mauvaise instruction de la plupart des mineurs fausse l'opinion que l'on pourrait se faire d'eux d'après leurs travaux scolaires, tandis que deux ou trois parties de hand ball ou de basket ball fournissent des indications édifiantes sur le caractère des joueurs.

Sans méconnaître la part de vérité que renferme cette thèse, je crois que la classe telle qu'elle est conçue au centre de la rue de Grinés, c'est-à-dire selon les principes d'une pédagogie active faisant participer constamment le mineur à son déroulement constitue un moyen d'observation primordial.

Il faut noter enfin que M. Buzenas estime qu'il faut laisser le plus de liberté possible aux mineurs pour que leur personnalité puisse se manifester. C'est ainsi qu'il encourage la rédaction d'un journal, l'organisation de séances récréatives, de veillées etc... Cette transposition des méthodes de self government ne semble très heureuse en matière d'observation.

B - L'observation pénitentiaire est peu ou mal assurée. Les moniteurs n'ont aucune aptitude à ce point de vue. A Grinés, au contraire, le personnel pénitentiaire s'intéresse davantage à l'observation parfois très, opportunément.

La nécessité de tenir un bulletin de statistique morale s'impose. M. Buzenas m'a affirmé qu'il se chargerait lui-même de ce travail et qu'il centraliserait les observations des moniteurs pénitentiaires et des éducateurs.

* G - L'observation sociale est inexistante, faute d'assistance sociale attachée au Centre. Il convient de remédier sans retard à cette lacune.

* D - L'observation professionnelle est également inexistante faute d'ateliers, d'une part, et de conseillers d'orientation professionnelle, d'autre part. Ici encore l'affectation d'une "orienteuse" s'impose absolument.

E - L'observation psychologique est effectuée sous la direction de M. Buzenac par 3 assistantes de psychologie: Melle Rickers, Mme Pineau, Melle Dupère

Le fonctionnement de ce service est satisfaisant.

F - L'observation médicale est assurée, tant au point de vue médical proprement dit, que psychiatrique par le Dr. Beaussart.

Ce service n'appelle aucune observation particulière.

G - L'observation judiciaire enfin est l'oeuvre de Melle Guillemain, licenciée en droit, diplômée de l'Institut de criminologie qui assure à la satisfaction générale la coordination des services et la représentation du centre auprès du Tribunal.

En définitive, exception faite des lacunes signalées au point de vue social et professionnel, le service d'observation est correctement assuré. J'aimerais pour ma part, que les rapports définitifs de M. Buzenac soit plus étoffés, qu'une conférence générale précède l'établissement de la proposition, et que les rapports des pédagogues et des psychologues soient organisés et définis.

CONCLUSIONS

Créé il y aura bientôt un an, le Centre de Ville-Juif est devenu un établissement relativement important. Si, d'un point de vue purement théorique, son fonctionnement appelle bien des réserves (dortoirs en commun, pas de système pavillonnaire etc..) on peut dire par contre, en tenant compte des circonstances actuelles que l'oeuvre entreprise constitue une réussite.

Le mérite en revient incontestablement à M. Buzenac qui joint à de grandes qualités de coeur, de réelles aptitudes de psychologue et de pédagogue. Et, comme par ailleurs il est très bien secondé au point de vue administratif par M. Gargadanne, je propose

1er Mai

que l'autonomie de l'établissement soit consacrée, qu'il soit financièrement et économiquement indépendant du centre de la rue de Grinée et que l'autorité de M. Buzenne soit confirmée, si possible, par sa nomination au grade de sous-directeur.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Ministre L'Inspecteur des Services Administratifs:

Signé: Jean PINATEL

Annexe de la
Petite Requette

Centre d'accueil
de VILLEJUIF.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous rendre compte
comme suite à mon précédent rapport, concernant la
prise en la Petite Requette, de l'inspection du
centre d'accueil de Villejuif rattaché à cet éta-
blissement.

Le centre d'accueil de Villejuif a été
ouvert le 7 Juin 1943, dans le but de désengorger le
service pénitentiaire des Fourelles. A l'origine, il
a été aménagé dans le quartier 5 de l'hôpital psychia-
trique de Villejuif et sa haute direction a été confiée
à M. FARGE, Directeur de la prison de La Petite Requette
du mois de mars 1944, le quartier 6 de l'établissement
hospitalier a été mis à la disposition de l'Administra-
tion pénitentiaire.

Cet agrandissement du centre a eu lieu peu
avant la nomination de M. FARGE au poste de Directeur
de la Haute, sur le plan administratif, la question se
pose, en l'absence de toute décision ministérielle,
formelle, de savoir quelle est la situation actuelle
du centre. Peut-il considérer que la nomination récente
de M. FARGE au poste de Directeur de la Haute, et que
sa compétence étant personnelle, il conserve à l'heure
actuelle ses attributions ? Peut-il admettre, en

M. Farge a pu, en fait
de la nomination à la
Haute la haute direction
de la Haute et de Villejuif